Rapport d'activite 2019

La Carsat Rhône-Alpes, engagée pour la RSO

Édito

Face aux défis que représentent le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité, la transition écologique nous impose aujourd'hui de réaliser de profonds changements dans les modes de production et de consommation de nos sociétés.

Quatorze ans après le lancement au niveau de l'Institution du premier plan de développement durable, qui a permis de donner à nos actions communes une visibilité et des objectifs ambitieux, la Sécurité sociale a choisi d'évoluer en 2020 vers un référentiel de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Celui-ci intègre les domaines d'action de la norme ISO 26000 (norme internationale fixant le périmètre de la responsabilité sociétale), ainsi que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Notre Institution souhaite ainsi donner une nouvelle dimension à son engagement pour porter au sein des territoires les valeurs de progrès social, de solidarité et de responsabilité qui sont au cœur de nos missions de service public. Cet engagement nous le portons aussi collectivement en tant qu'employeurs de plus de 150 000 collaborateurs.

Pour accompagner sa feuille de route stratégique, la Carsat Rhône-Alpes s'est dotée d'une politique de responsabilité sociétale d'entreprise résolument tournée vers ses parties prenantes.

Mais la responsabilité sociétale, c'est aussi l'attention portée aux hommes et aux femmes de l'entreprise pour que la réussite de l'entreprise soit aussi et avant tout, une réussite humaine.

Ce premier rapport d'activité responsable de la Carsat Rhône-Alpes vous permettra de parcourir nos engagements RSO à travers nos réalisations 2019 responsables.

Donner de la visibilité aux actions RSO est essentiel pour faire comprendre leur sens et partager leur résultat avec le plus grand nombre, en interne comme en externe de notre organisme – un préalable pour passer à l'étape supérieure. L'appropriation, l'implication, l'échange font en effet partie intégrante de la démarche RSO.

Bonne lecture.

Yves Corvaisier & Béatrice Abballe

Sommaire

Les Objectifs de Développement Durable
PAGE 1

Notre implication dans le cadre du Plan Climat de la Métropole de Lyon
PAGE 2

Notre Politique en faveur du Handicap
PAGE 4

Le Challenge Mobilité en Auvergne-Rhône-Alpes
PAGE 5

Notre Plan de déplacement en entreprise / de mobilité
PAGE 6

Cartographie des parties prenantes
PAGE 7

Flandin, notre nouveau siège social à haute Performance énergétique
PAGE 8

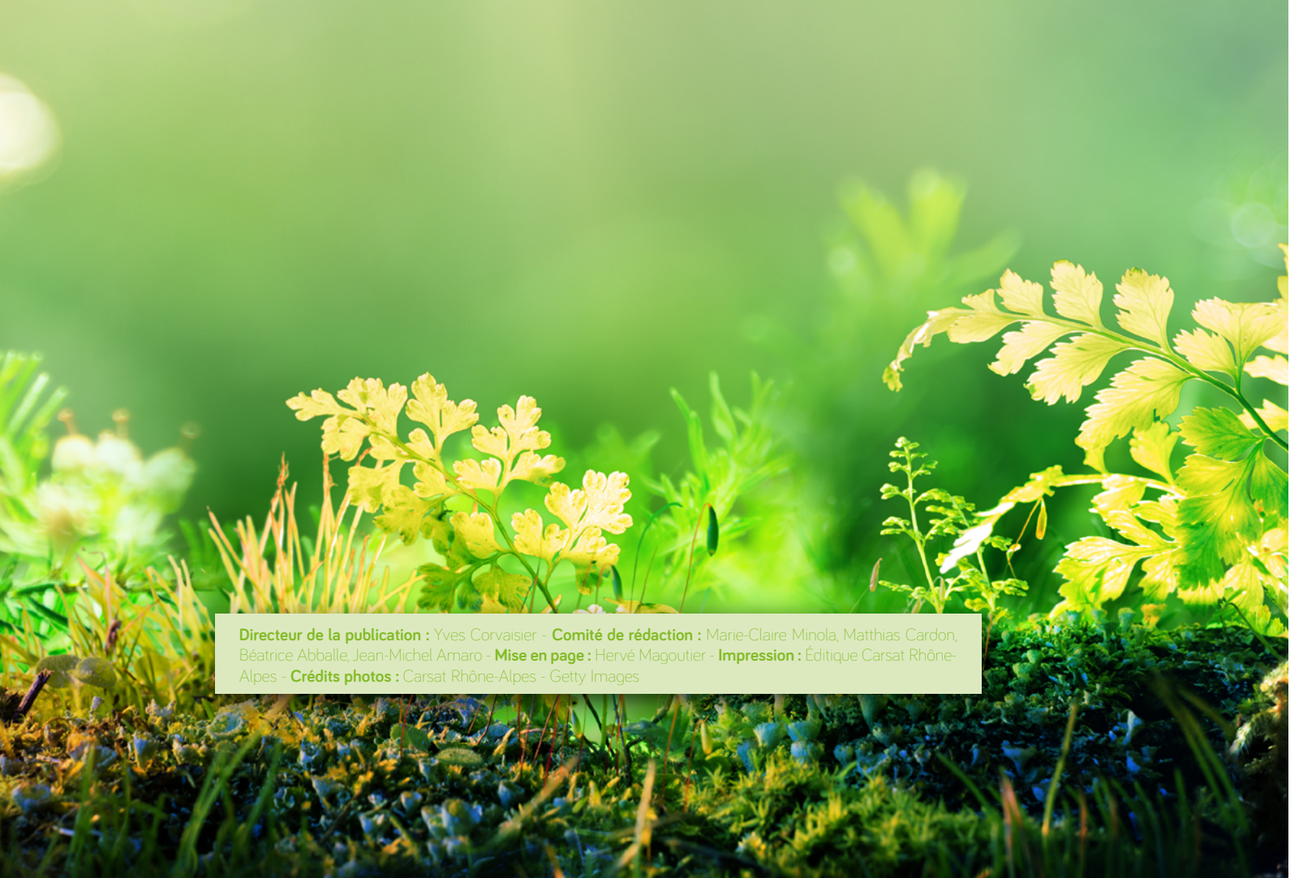

Directeur de la publication : Yves Corvaisier - **Comité de rédaction :** Marie-Claire Minola, Matthias Cardon, Béatrice Abballe, Jean-Michel Amaro - **Mise en page :** Hervé Magoutier - **Impression :** Éditique Carsat Rhône-Alpes - **Crédits photos :** Carsat Rhône-Alpes - Getty Images

Objectifs de développement durable (ODD) : 17 objectifs, 169 cibles

Adoptés en 2015 par les 193 États membres de l'ONU, dans le cadre de l'Agenda 2030, les 17 objectifs de développement durable et leurs 169 cibles (correspondant à des mesures précises) couvrent tous les aspects de la responsabilité sociétale et du développement durable : climat, biodiversité, énergie, eau, mais aussi pauvreté, égalité des genres, prospérité économique, paix ou encore éducation.
Avec la référence à la norme ISO 26000, les ODD vont constituer la colonne vertébrale du référentiel RSO de la Sécurité sociale.

Une nouvelle gouvernance en 2019

Afin d'intégrer pleinement la RSO dans la démarche de transformation de l'entreprise et d'avoir une vision stratégique globale, le Comité de Pilotage associe les acteurs experts en lien avec les engagements du référentiel UCANSS. En appui du CoPil, un coordonnateur a été nommé afin de suivre les différentes actions dans ce domaine et proposer au Comex une feuille de route annuelle.
Le COPIL RSO se réunit chaque trimestre et il est composé de :

- Béatrice Abballe, sous-directrice des Moyens et de la RSO
- Jean-Michel Amaro (coordination RSO sur l'ensemble des thématiques)
- Fabienne Gourlier, sous-directrice de la Transformation
- Nelly Duchamp, chargée de communication
- Bertrand Jarrosson, référent handicap et interlocuteur privilégié du PACHO

Sur divers sujets, il peut être amené à faire appel à des experts ou des intervenants extérieurs.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE GRANDLYON

Notre Implication dans le cadre du Plan Climat Air Energie de la Métropole de Lyon

Afin de répondre efficacement aux enjeux du réchauffement climatique, la Métropole de Lyon a initié un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et plus récemment la loi de transition énergétique pour la croissance verte, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

La Carsat Rhône-Alpes a souhaité rejoindre cette démarche partenariale par l'envoi d'une demande officielle dans laquelle elle indique adhérer à la vision 2030 de la Métropole et décline les actions qu'elle mettra en place pour contribuer activement aux objectifs traduits dans le Plan d'actions partenarial.

Actions CARSAT
Participer à un évènement annuel de sensibilisation des salariés (adoption d'écogestes permettant de limiter leur consommation énergétique au bureau et au-delà)
Intégrer des critères d'empreintes énergétique, carbone et de qualité de l'air dans les achats et/ou dans la politique d'achat ainsi que dans les fonctionnements quotidiens (moins de papier, papier recyclé, gobelets réutilisables…)
Avoir recours aux contrats de performance énergétique (CPE) pour faciliter les réductions de consommations des bâtiments avec l'aide d'entreprises locales
Développer la mise en place de toitures et parois végétalisées pour réduire la surchauffe des bâtiments
Remplacer ou rénover les éclairages traditionnels par des systèmes basse consommation ou LED (extérieur/intérieur), réduire les puissances d'éclairage
Mettre en place des incitations pour que les salariés se déplacent plus facilement en modes actifs et en transports en commun (sensibilisation sur les émissions de gaz à effet de serre, indemnité kilométrique vélo, prise en charge d'abonnements…)
Former nos salariés à l'écoconduite lorsqu'ils sont amenés à utiliser les véhicules de l'entreprise
Contribuer aux plans de déplacements à l'échelle de plusieurs entreprises (adhésion au PDMIE des entreprises du club Part-Dieu)
Organiser un challenge mobilité et/ou participer à la semaine européenne de la mobilité
Accompagner et communiquer sur le déploiement des modes actifs, par la mise en place d'arceaux vélo, de parkings vélos sécurisés, de vélos à assistance électrique dans la flotte de véhicules…

C'est à l'occasion de la conférence énergie climat qui s'est réunie le novembre 2019 que la Carsat Rhône-Alpes s'est engagée officiellement en signant la Plan Climat Air Energie Territorial en présence de l'ensemble des 145 partenaires.

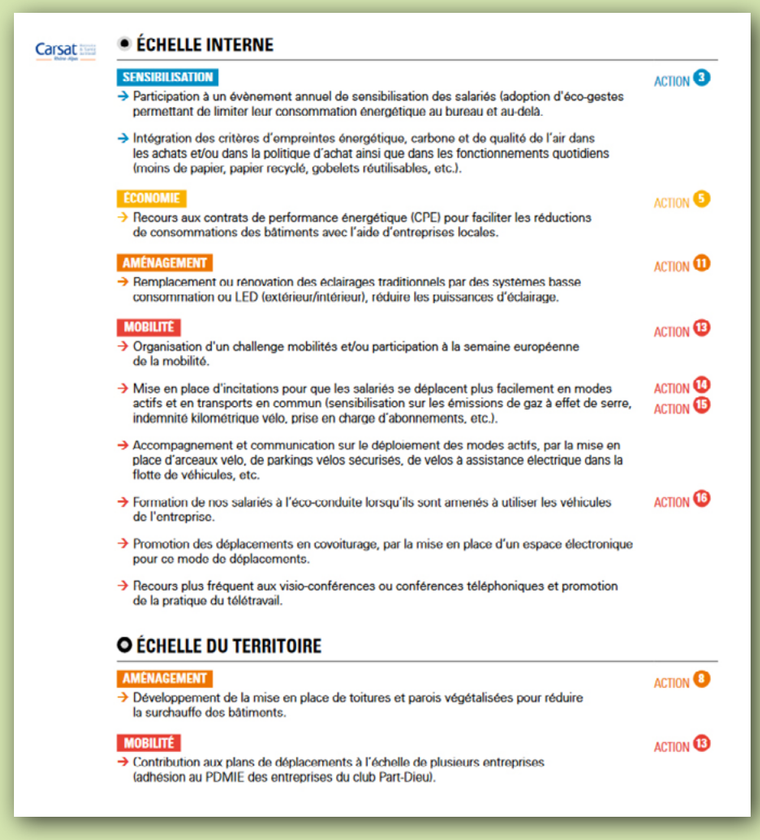

Carsat

ÉCHELLE INTERNE

SENSIBILISATION — ACTION 3

- Participation à un évènement annuel de sensibilisation des salariés (adoption d'éco-gestes permettant de limiter leur consommation énergétique au bureau et au-delà.
- Intégration des critères d'empreintes énergétique, carbone et de qualité de l'air dans les achats et/ou dans la politique d'achat ainsi que dans les fonctionnements quotidiens (moins de papier, papier recyclé, gobelets réutilisables, etc.).

ÉCONOMIE — ACTION 5

- Recours aux contrats de performance énergétique (CPE) pour faciliter les réductions de consommations des bâtiments avec l'aide d'entreprises locales.

AMÉNAGEMENT — ACTION 11

- Remplacement ou rénovation des éclairages traditionnels par des systèmes basse consommation ou LED (extérieur/intérieur), réduire les puissances d'éclairage.

MOBILITÉ — ACTION 13

- Organisation d'un challenge mobilités et/ou participation à la semaine européenne de la mobilité.
- Mise en place d'incitations pour que les salariés se déplacent plus facilement en modes actifs et en transports en commun (sensibilisation sur les émissions de gaz à effet de serre, indemnité kilométrique vélo, prise en charge d'abonnements, etc.). — ACTION 14, ACTION 15
- Accompagnement et communication sur le déploiement des modes actifs, par la mise en place d'arceaux vélo, de parkings vélos sécurisés, de vélos à assistance électrique dans la flotte de véhicules, etc.
- Formation de nos salariés à l'éco-conduite lorsqu'ils sont amenés à utiliser les véhicules de l'entreprise. — ACTION 16
- Promotion des déplacements en covoiturage, par la mise en place d'un espace électronique pour ce mode de déplacements.
- Recours plus fréquent aux visio-conférences ou conférences téléphoniques et promotion de la pratique du télétravail.

ÉCHELLE DU TERRITOIRE

AMÉNAGEMENT — ACTION 8

- Développement de la mise en place de toitures et parois végétalisées pour réduire la surchauffe des bâtiments.

MOBILITÉ — ACTION 13

- Contribution aux plans de déplacements à l'échelle de plusieurs entreprises (adhésion au PDMIE des entreprises du club Part-Dieu).

Nos engagements dans le cadre du Plan Climat Air Energie de la Métropole de Lyon

Béatrice ABBALLE et Jean-Michel AMARO lors de la signature du Plan Climat Air Energie de la Métropole de Lyon en novembre 2019

Participations de la Carsat aux ateliers de la Métropole de Lyon :

Au préalable, la Métropole de Lyon, a souhaité élargir la concertation, faire émerger de nouvelles propositions, afin d'enrichir le futur Plan climat.

Dans une logique de coresponsabilité, la Métropole a souhaité associer les acteurs du territoire à la recherche de nouvelles solutions. Ce fut le sens de la démarche ***#OnS'YMetTous*** : ouvrir des espaces de dialogue et de réflexions collectives pour imaginer des actions et initiatives susceptibles de venir compléter les politiques métropolitaines.

Dans cette visée opérationnelle et pour une véritable plus-value, il a été proposé aux participants de se concentrer sur des propositions en nombre limité mais plus abouties et sur des approches innovantes par rapport aux actions déjà programmées dans le cadre du projet de PCAET.

9 ateliers (de mars à septembre 2019) ont traité de thématiques clés pour le défi climatique. La Carsat Rhône-Alpes a pu participer aux ateliers suivants avec d'autres entreprises et associations de la métropole lyonnaise :

- *Mobilité,*
- *Numérique et empreinte carbone,*
- *Entreprises et transition climatique.*

Le territoire a répondu présent à l'appel de la Métropole avec plus de 500 participants aux ateliers. Au total, 100 idées d'action ont été produites.

Dans le cadre du suivi partenarial et de l'évaluation du PCAET, la Métropole assurera un suivi dans le temps de ces propositions pour mesurer leur concrétisation partenariale en complément des actions programmées dans le cadre du PCAET.

Le livret « ***100 propositions pour le climat*** » est disponible à l'adresse suivante :

https://blogs.grandlyon.com/plan-climat/wp-content/blogs.dir/8/files/dlm_uploads/2019/12/04-100propositions.pdf

Le PCAET de la Métropole de Lyon est disponible à cette adresse :
https://blogs.grandlyon.com/plan-climat/wp-content/blogs.dir/8/files/dlm_uploads/2019/12/01-PCAET_MetropoleDeLyon_2019-20301.pdf

Notre Politique en faveur du Handicap

Le plan d'action 2019-2020 de la Carsat s'est articulé autour de trois axes principaux :

- *Des actions de communication et de sensibilisation auprès des salariés*
- *La prévention et le développement de l'accompagnement des salariés en situation de handicap en faveur du maintien dans l'emploi*
- *La formation de nos managers sur l'intégration et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur équipe*

Nos actions de communication et de sensibilisation auprès des salariés

- *Réalisation d'une campagne de communication sur les différents canaux portail : internet, Yammer, Affiches.*
- *Mise en ligne d'un kit pédagogique sous forme de QCM avec possibilité d'auto-évaluation pour les salariés et pour l'encadrement*
- *Messages relayant la campagne nationale impulsée par l'UCANSS*
- *Réalisation de deux « cafés-débat » et « d'ateliers de sensibilisation » par le cabinet conseil S'handistinction. Plus de 55 salariés ont participé à cette animation*
- *Réalisation de trois sessions de formation d'une journée pour 35 managers sur la sensibilisation des salariés en situation d'handicap au sein de leur équipe*

Nos actions d'accompagnement des salariés en situation de handicap (ou à risque) en faveur du maintien dans l'emploi

- *Réalisation d'une note du service RH permettant la prise en compte des absences en lien avec le handicap allant de la constitution du dossier RQTH aux mesures de maintien dans l'emploi :*
  - ▶ *Création d'un code absence pour constituer le dossier de la demande de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)*
  - ▶ *Création d'un code absence dans le cadre d'un suivi thérapeutique lié à la situation de handicap*
  - ▶ *Création d'un code absence pour réaliser certaines mesures nécessaires dans le cadre de l'adaptation des postes*
- *Réalisation d'un accompagnement psychologique pour 4 salariés en situation de handicap en faveur de leur maintien dans l'emploi*

Nos accompagnements de salariés et de managers

- *Sur 2019, 34 accompagnements de salariés dont 24 adaptations de postes, par la référente handicap, grâce à des ressources internes (Pôle Mobilier, ergonome) et externes (CAP EMPLOI, AGEFIPH, fournisseurs spécialisés (type AZERGO), LADAPT, MESSIDOR, LA ROCHE…)*
- *Partenariat avec LADAPT : embauche sous la forme d'un contrat de mise à disposition de 2 salariés en situation de handicap psychique au sein d'un de nos services pendant 5 mois*
- *Participation à 3 journées de managers et aux ateliers de sensibilisation*
- *Participation au Réseau National des référents handicap CNAV*
- *Adhésion au Réseau des référents AGEFIPH et participation aux réunions proposées*
- *Participation à l'Université du Réseau des référents handicap national*

Nos perspectives pour 2020-2021

- *Poursuite des actions de sensibilisation envers le personnel avec le déploiement des café-débats et ateliers de sensibilisation sur l'ensemble des territoires Rhône-alpins*
- *Poursuite des formations pour les managers*
- *Poursuite des partenariats avec des structures spécialisées*
- *Réalisation d'un clip sur « YouTube » avec des témoignages de salariés*
- *Réalisation d'un article dans notre journal interne Graffiti sur l'expérimentation avec LADAPT*
- *Mise en place pour tout le personnel, de la formation « premier soin en santé mentale »*

La Carsat Rhône Alpes investie autour du Challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes

Créé en 2011, le Challenge de la mobilité a pour but d'inciter à adopter des pratiques de déplacements alternatives à l'autosolisme (fait de conduire seul dans sa voiture) : vélo, marche, covoiturage, transports en commun, etc.

Pensé comme un défi ludique inter-entreprises (publiques et privées), ce Challenge propose à chaque salarié d'enregistrer ses déplacements alternatifs à la voiture individuelle (« solo »). Un cumul est ensuite effectué et les entreprises les plus mobilisées sont récompensées !

Il se déroule dans les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est un réel outil de promotion et de sensibilisation aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle destiné à toutes les entreprises, administrations ou associations. En effet, le jour J, chacun est invité à laisser sa voiture individuelle au garage au profit de la marche, du vélo, des transports en commun ou du covoiturage pour effectuer son trajet domicile-travail.

Pour les entreprises cet évènement « clé en main » permet d'impulser, de valoriser et de dynamiser leurs initiatives dans le domaine des déplacements (comme par exemple les plans de mobilité).

Le Challenge Mobilité vise à promouvoir également le télétravail auprès des actifs et étudiants (niveau Bac+1 minimum) d'Auvergne-Rhône-Alpes pour leurs trajets domicile-travail. Il vise également à valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui facilitent l'usage de modes alternatifs pour leurs salariés.

Après les « pionniers » de l'Agence retraite de Chambéry, il a été décidé en 2019 que l'ensemble de l'organisme participerait à l'évènement.

Sur le siège, des animations spécifiques se sont déroulées dans la matinée du 6 juin : atelier de réparation de vélos, stand « J'y vais à vélo » avec possibilité de tester des vélo-cargo ainsi que des vélos à assistance électrique, présentation du portail de co-voiturage de la métropole de Lyon, participation du Sytral avec son agence mobile.

Dans la continuité du challenge, la Carsat Rhône-Alpes organisait la cérémonie locale de remise des médailles pour la métropole de Lyon le 4 juillet 2019. Et, cerise sur le gâteau, la communauté de territoire de l'Isère remportait le premier prix dans la catégorie 50 à 249 salariés sur le Territoire de l'ADTC Grenoble (Grenoble-Alpes Métropole-Voironnais-Grésivaudan).

A gauche : L'agence mobile du Sytral a fait le plein lors de la journée du 6 juin : 40 cartes Técély chargées de 10 tickets ont été réalisées et offertes aux salariés de notre organisme. Au centre : L'Atelier du Chat Perché prodiguant des conseils d'entretien - À droite : Béatrice ABBALLE, sous-directrice an charge des moyens et de la RSO lors de l'évènement, introduit la cérémonie locale (Métropole de Lyon) qui s'est déroulée le 4 juillet 2019.

Notre Plan de Déplacement en Entreprise
Notre Plan De Mobilité

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) rend obligatoire pour les sociétés la mise en place d'un Plan de Déplacements Entreprise (PDE). A partir du 1er Janvier 2018, toutes les entreprises regroupant plus de 100 personnes sur un même site et demeurant dans un Plan de Déplacement Urbain (PDU) devront élaborer un PDE. Il s'inscrit dans la suite logique du PDU, ce qui rend obligatoire sa transmission à l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) territorialement compétente pour élaborer le plan de mobilité rurale. Ces AOM peuvent être la métropole, la communauté d'agglomération, les syndicats de transport, les communautés de communes…

Ce plan vise à optimiser l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise dans une perspective de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'amélioration de la qualité de l'air. Les déplacements concernent les trajets domicile-travail ainsi que les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients et des partenaires. La mise en œuvre d'un PDE peut être aménagée en interne ou avec un accompagnement externe. A noter que le PDE est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche Qualité ou dans un Système de management environnemental.

La Carsat-Rhône Alpes a ainsi signé en 2019 deux conventions concernant les métropoles de Lyon et de Grenoble avec les autorités organisatrices de mobilité respectives, à savoir le Sytral pour Lyon et le SMMAG, Syndicat Mixte des Mobilités de l'aire grenobloise pour Grenoble.

Des avantages tarifaires pour les salariés

Afin d'inciter les salariés à l'utilisation des transports en commun, des avantages tarifaires sont aussi accordés par les autorités organisatrices de mobilité :

- *De 5 € sur l'abonnement mensuel City Pass pour le réseau lyonnais,*
- *De 48 € sur l'abonnement annuel M'Pro pour le réseau grenoblois.*

Cartographie des parties prenantes

Une partie prenante est définie par un groupe ou un individu qui peut affecter ou être affecté par les activités de l'entreprise. Cela concerne donc une multitude d'acteurs aussi bien internes qu'externes à l'organisme : les salariés et les IRP, les assurés, les sous-traitants et les fournisseurs, les pouvoirs publics, les communautés locales, les médias, etc. mais également les parties prenantes bien plus silencieuses comme notre planète, le climat ou bien les générations futures.

La RSO s'attache à prendre en considération l'écosystème social et environnemental dans lequel l'entreprise évolue et que représentent les parties prenantes. Engager le dialogue avec les parties prenantes est l'une des principales missions de la RSO et génère de nombreux bénéfices (réputation, acceptabilité, visibilité, anticipation, etc.).

Il s'agissait d'identifier et classer les parties prenantes qui sont importantes pour l'entreprise. Cela passe par un exercice de cartographie des parties prenantes et d'analyse de la matérialité.

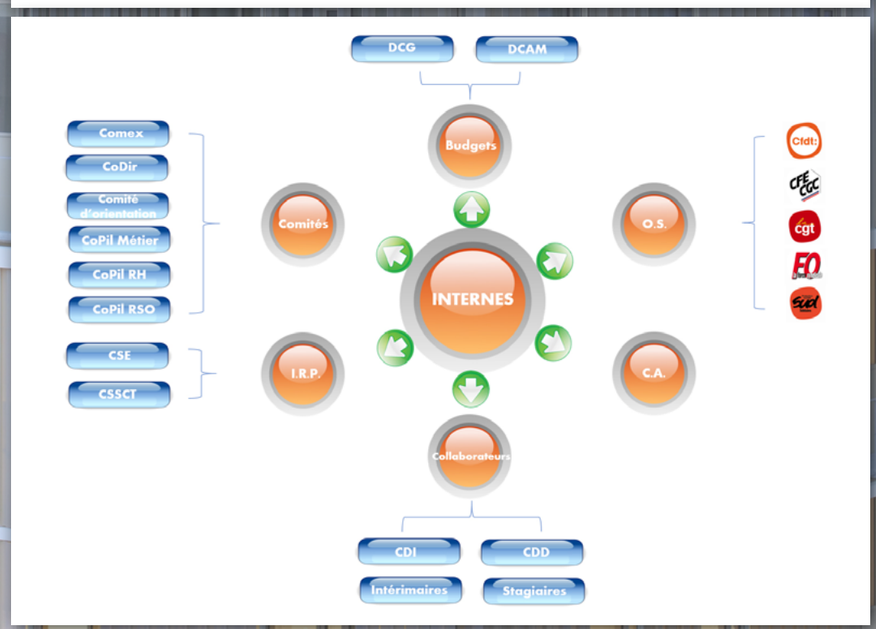

Flandin, notre nouveau siège à haute performance énergétique

Le nouveau bâtiment Flandin est un bâtiment performant et vertueux au service de la qualité de vie au travail des collaborateurs.

La réhabilitation du siège de la Carsat s'est inscrite pleinement dans une démarche développement durable avec la signature du premier Contrat de Performance Energétique au sein de l'institution.

Le nouveau bâtiment, réceptionné le 26 novembre 2019, est certifié Haute Qualité Environnementale Rénovation et Exploitation :

Sur le plan énergétique, la performance du bâtiment sera assurée à la fois par une isolation thermique et étanchéité du bâti, des systèmes techniques performants, et un comportement sobre des usagers. L'ensemble des dispositifs permettra de réduire nos consommations d'énergie de 75%.

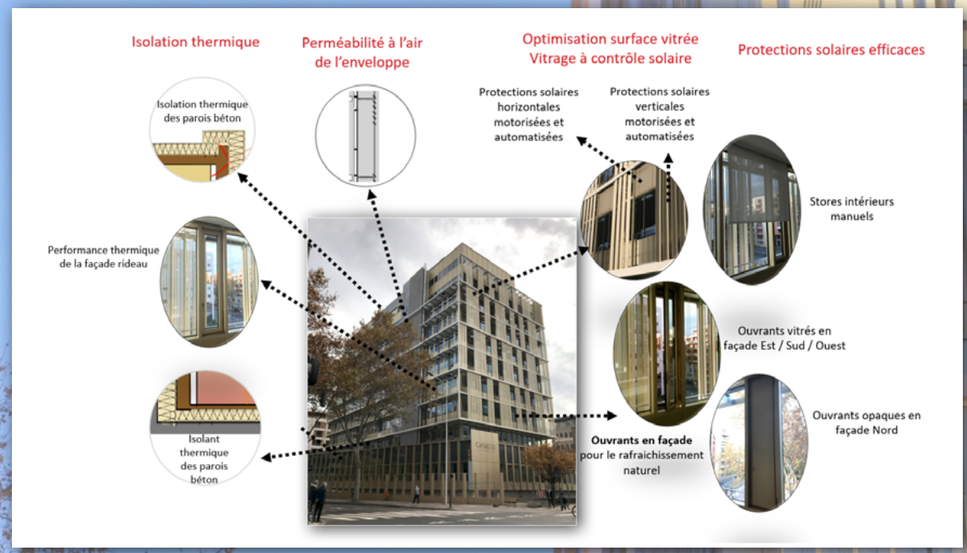

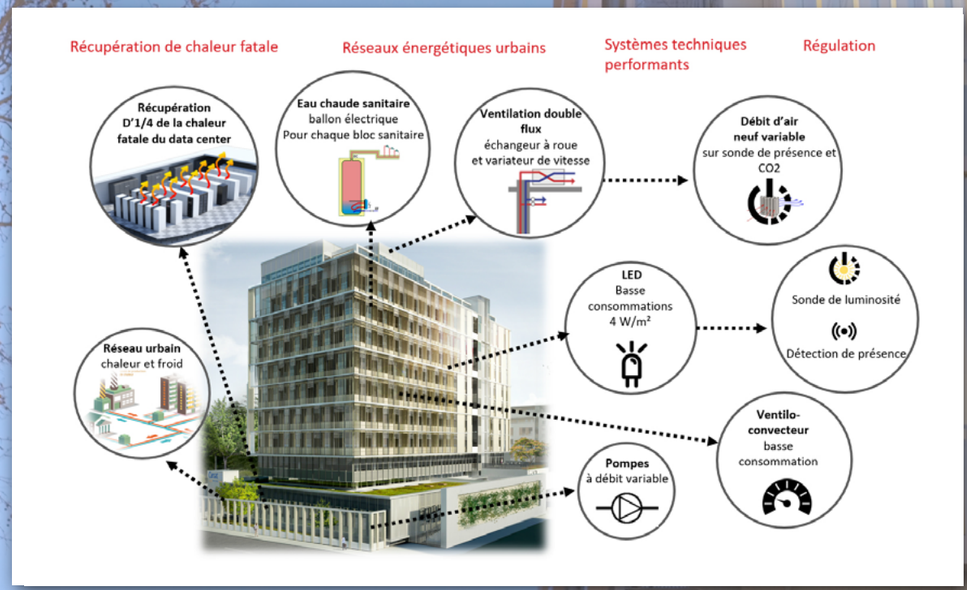

JUIN 2020

CARSAT RHÔNE-ALPES
DIRECTION DE LA RELATION CLIENTS
PÔLE COMMUNICATION INTERNE, ÉVÈNEMENTIELLE ET GRAPHIQUE
LYONPOLECOMMUNICATION@CARSAT-RA.FR

Sécurité sociale

La Carsat est un organisme
de la Sécurité sociale

réf : Rapport RSO 2019 - Création & impression Carsat Rhône-Alpes - Crédit photo : Getty - Carsat Rhône-Alpes

Carsat Rhône-Alpes
69436 Lyon Cedex 03

3960 (Service 0,06 €/min + prix appel)
Depuis l'étranger, composez le 09 71 10 39 60

www.carsat-ra.fr